

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements du département d'habilitation du Parisien : Annonces judiciaires et légales de Constitution de sociétés commerciales : tarif forfaitaire : Société anonyme (SA) 3956 HT - Société responsabilité limitée unipersonnelle (ditte « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ») EURL 1246 HT. Annonces judiciaires et légales hors Constitution de société

Enquête Publique

publilégal

1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

PREFECTURE DES YVELINES

Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

autorisation de prélèvement de l'eau
Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des
eaux souterraines, autorisation d'utilisation de l'eau en vue de
la consommation humaine, déclaration d'utilité publique des
périmètres de protection des captages et enquête parcellaire
concernant les forages se situant sur la commune de SAINT
MARTIN DE BRETHENCOURT présenté par Mairie de Dourdan -
Esplanade Jean Moulin, 91410 Dourdan

Par arrêté n°21-058 du 13 août 2021, une enquête publique sur
le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du jeudi 16
septembre 2021 à 09 heures, au samedi 16 octobre 2021 à 10h00 sur
la commune de SAINT MARTIN DE BRETHENCOURT.

Le commissaire enquêteur est M. Joseph ABIAD, ingénieur SUPELEC
- ex officier des transmissions (E.R)

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est
consultable :

- Sur internet à l'adresse suivante :
www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau.
- Sur support papier à la mairie de SAINT MARTIN DE
BRETHENCOURT et à la préfecture des Yvelines, bureau de
l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe
à Versailles (78000)). Le public pourra consigner ses observations
et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non
mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans
la mairie précitée.

- Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des
enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi,
de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le
registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

- <http://forages-saint-martin-de-brethencourt.enquetepublique.net/>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à
l'adresse électronique suivante :

- forages-saint-martin-de-brethencourt@enquetepublique.net

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude
d'impact relative au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent
également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie
de SAINT MARTIN DE BRETHENCOURT - 7 Grande Rue, 78660
Saint-Martin-de-Brethencourt - siège de l'enquête, à l'attention du
commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au
registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de SAINT MARTIN DE
BRETHENCOURT.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui
le souhaitent, à la mairie de SAINT MARTIN DE BRETHENCOURT
lors des permanences suivantes :

- Jeudi 16 septembre de 09h00 à 11h00
- Jeudi 30 septembre de 09h00 à 11h00
- Samedi 16 octobre de 08h00 à 10h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront
tenus à disposition du public à la mairie de SAINT MARTIN DE
BRETHENCOURT, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante
www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau, à
réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : Mme
Caroline RENONCE, chargée de projet - Mairie de Dourdan - service
urbanisme - tél : 01.60.81.17.83 - courriel : crenonce@dourdan.fr

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre
du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté
préfectoral.

EP 21-300

contact@publilegal.fr

COMMUNAUTÉ UR
GRAND PARIS SE
OISE

Avis de mise à enquête publi
nage d'assainissement colle
collectif des communes de
ville-en-Mantois, Jumeau
Goussonville.

Le Président de la Communauté
Grand Paris Seine et Oise Informa
nistres des communes de Boivinvi
tois, Jumeauville, et Goussonvi
exécution de l'arrêté ARR 2021
août 2021 du Président de la C
zonage de l'assainissement sei
l'enquête publique durant 31 jour
tembre 2021 au 8 octobre 202

Monsieur Michel GENESCO assure
tions de commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :
Un dossier sera déposé dans ch
Mairies aux jours et heures habi
verture de la mairie afin que ch
en prendre connaissance et consi
tuellement ses observations sur
d'enquête ou les adresser par é
sieur le Commissaire Enquêteur,
de la commune correspondante,
annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra
et heures suivants

- A la Mairie de Boivinville-en-Mant
Vendredi 17 septembre 2021
15h00)

Mardi 28 septembre 2021 (18h00)

- A la Mairie de Jumeauville :

Vendredi 17 septembre 2021 (9h30)

Vendredi 8 octobre 2021 (9h30 à

- A la Mairie de Goussonville :

Mercredi 8 septembre 2021 (9h00)

afin de répondre aux demandes d
tion présentées par le public.

COMMUNE DE SEPT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLI

RELATIVE À LA RÉVISION I
PLAN LOCAL D'URBANISME (P

Par arrêté N21-55 en date du 04 août
le Maire de la Commune de Septeuil
né l'ouverture d'une enquête publi
tant sur le projet de révision du P
d'Urbanisme (P.L.U.) arrêté par le Co
municipal en date du 27 mai 2021.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme
à pour objectifs principaux de :

- Préserver le cadre de vie naturel et
de la commune,
- Assurer un développement cohéren
sonné du territoire,
- Conforter l'attractivité et le dyna
communal.

L'enquête publique se déroulera à
de Septeuil, 8 Place Louis Fouché

SEPTUILL
du Lundi 13 septembre 2021 au Sa
octobre 2021 inclus

aux jours et heures habituels d'ouve
public :

Lundi : de 8h30 à 12h00 et de 14

17h00

Mardi : de 8h30 à 12h00 et de 14

17h00

Mercredi : de 8h30 à 12h00 et de 14

17h00

Jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 14

17h00

Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14

16h00

Samedi : de 10h30 à 12h00 - except

octobre 2021 ouverture de 9h00 à :

Par décision en date du 20 juillet 202

dame la Présidente du Tribunal Admi

tif de Versailles a désigné Monsieur Jea

BIENVAULT, chargé de mission au cer

formatique national du ministère de

leur (contrat) en qualité de commi

L'OFFICE
DES FORMALITÉS

by KANDBAZ